



union CFE-CGC  
pôle emploi

# Déclaration préalable

## à la négociation de la CCN du 8 septembre 2009.

Monsieur le Directeur Général,

La **CFE-CGC** a bien reçu votre courrier accompagné de votre projet de CCN.

**La CFE-CGC est prête à reprendre la négociation, elle est favorable à ce que l'on négocie rapidement mais il nous faut des garanties.**

Nous avons pris connaissance de votre calendrier qui comme vous l'avez dit est « très serré ». La **CFE-CGC** vous demande donc de la souplesse, si des dates supplémentaires sont nécessaires nous vous demandons de mettre tout en œuvre pour que cela soit possible car la **CFE-CGC** ne bâclera pas cette négociation. Si il faut plus de temps nous le prendrons et la date du 6 octobre n'est pas une fin en soi.

La négociation de la CCN ne se résume pas à la question des différences de salaires. Les personnels de Pôle Emploi attendent de voir les négociations avancer mais pas n'importe comment ni à n'importe quel prix.

**Tous les personnels doivent être gagnants à l'issue de cette négociation.**

Le projet de CCN que vous nous avez transmis reprend principalement la CCN RAC et ignore le statut 2003 ainsi que les accords locaux du RAC.

**La CFE-CGC négociera avec l'objectif d'arriver à un texte qui sera le meilleur des 2 ex établissements et nous attendons de vous des propositions dans ce sens.** Dans le cas contraire, nous prendrions vos réponses comme un affront aux personnels de pôle emploi.

Vous nous proposez de reporter certains sujets à une négociation ultérieure, pour la **CFE-CGC** certains sujets doivent être traités dès maintenant pour que les personnels puissent se positionner, par exemple :

- La retraite
- Temps de travail
- Classification (proposition insuffisante)